

Centre Intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut.



RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2022.

- ✓ Président : MELIS Cédric.
- ✓ Directrice administrative : MOLLE Janique : 065/34 85 65
- ✓ Secrétariat : 065/33 52 70.
- ✓ Courriel : direction@santemons.be.
- ✓ Siège social : Rue des Arquebusiers, N°5 - 7000 Mons.
- ✓ N° agrément de service : 5672.
- ✓ N° entreprise : 0214.732.561.

1. INTRODUCTION.

L'année 2022 ne s'est plus inscrite dans la continuité des 2 précédentes années et a enfin sonné la fin de la pandémie et de la gestion de celle-ci au niveau du service PSE.

Si la fin de la pandémie a été officiellement actée en mars, la reprise « normale » des activités décrétales du service ne s'est réalisée qu'à la rentrée scolaire, c'est-à-dire en septembre 2022. Cette situation a impacté les frais de fonctionnement (au niveau des frais de cars par exemple).

Au niveau financier, l'institution a pu préserver l'équilibre financier des 2 années précédentes mais avec toute la réserve à accorder à une année de transition.

2. EVOLUTION institutionnelle.

Après l'évolution institutionnelle, assez impressionnante réalisée en 2020 (fusion) et l'intégration de plusieurs nouvelles communes associées en 2020 et 2021, l'année 2022 a stabilisé l'institution qui n'a plus connu de modification dans sa structure.

Le modèle de financement mis en place semble fonctionner et assurer la stabilité et la pérennité de l'intercommunale.

3. PERSONNEL.

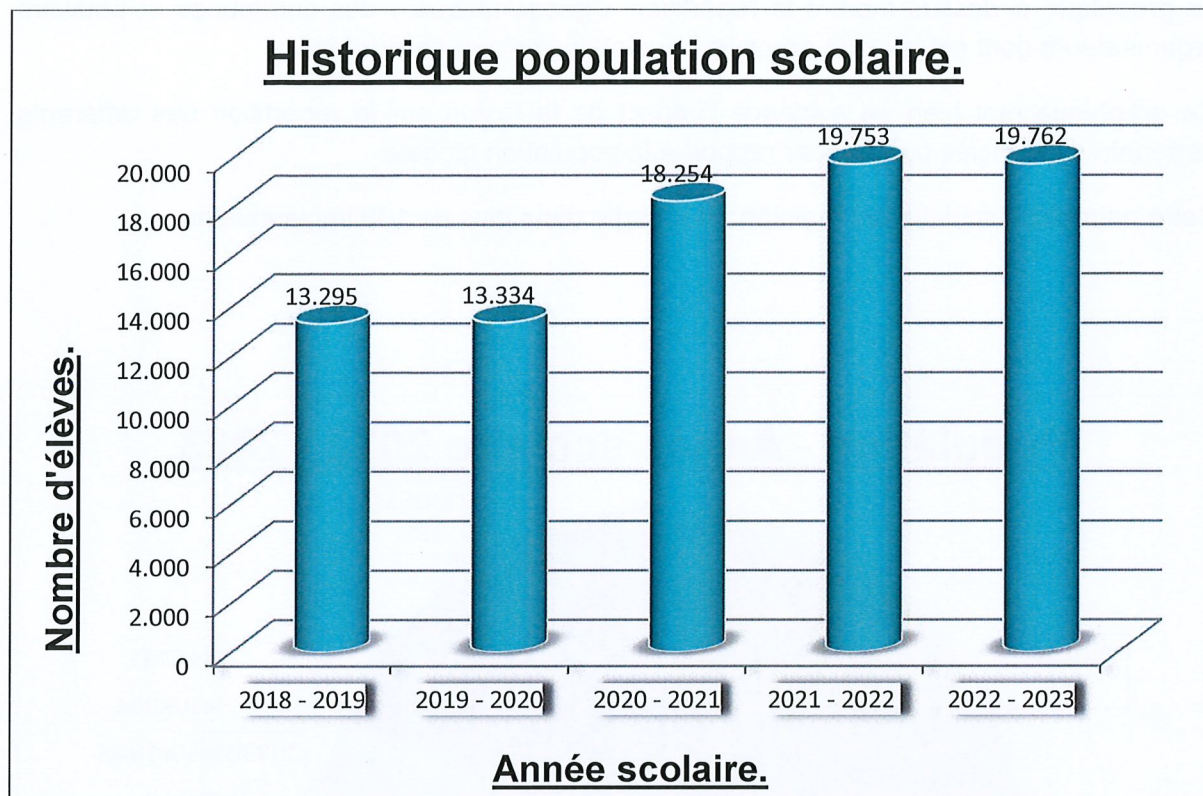
C'est au niveau des ressources humaines que l'institution a connu le plus de bouleversements, avec de nombreux changements au niveau du personnel : retraite et remplacement d'une infirmière, du comptable par une fiduciaire et enfin arrivée de nouveaux médecins, recrutement d'une adjointe à la Direction.

Les formations du personnel ont pu reprendre.

La rédaction de l'actualisation de l'ensemble des statuts du personnel (administratifs et pécuniaires) a été poursuivie en 2022 et la négociation et approbation de ceux-ci devraient être finalisées au cours de l'année 2023

4. POPULATION SCOLAIRE SOUS TUTELLE.

4.1. Evolution de la population scolaire.



En 2022, la population scolaire sous tutelle du C.I.S.C.H. s'est élevée à 19.762 élèves.

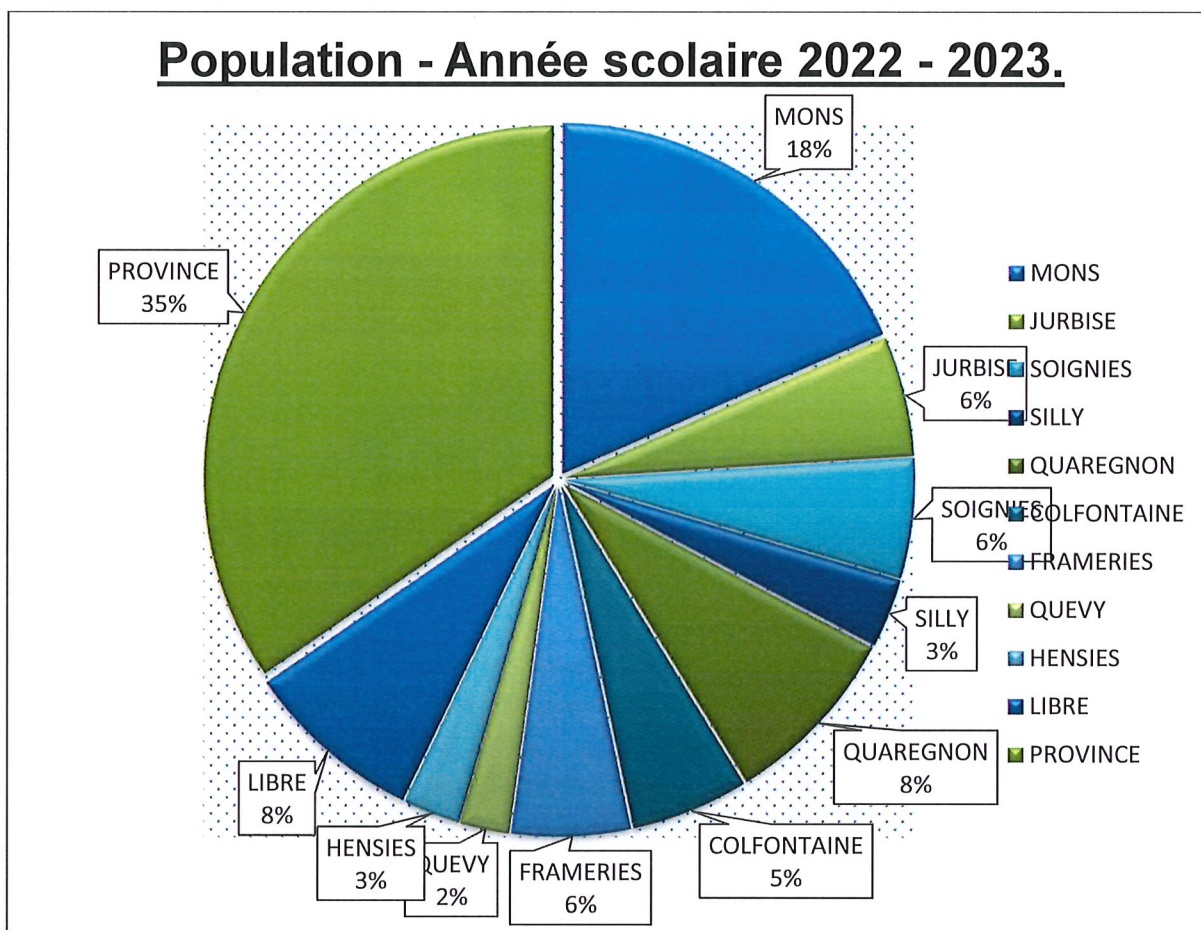
C'est une augmentation d'une petite dizaine d'élèves par rapport à l'année précédente, mais qui est néanmoins le résultat de différents mouvements plus importants. Ainsi, nous avons perdu environ 120 élèves lors de la fermeture de 3 implantations de l'enseignement libre de la commune de Frameries. Cette perte a été compensée notamment par une augmentation sensible de l'enseignement secondaire ordinaire.

4.2. Répartition géographique de la population scolaire.

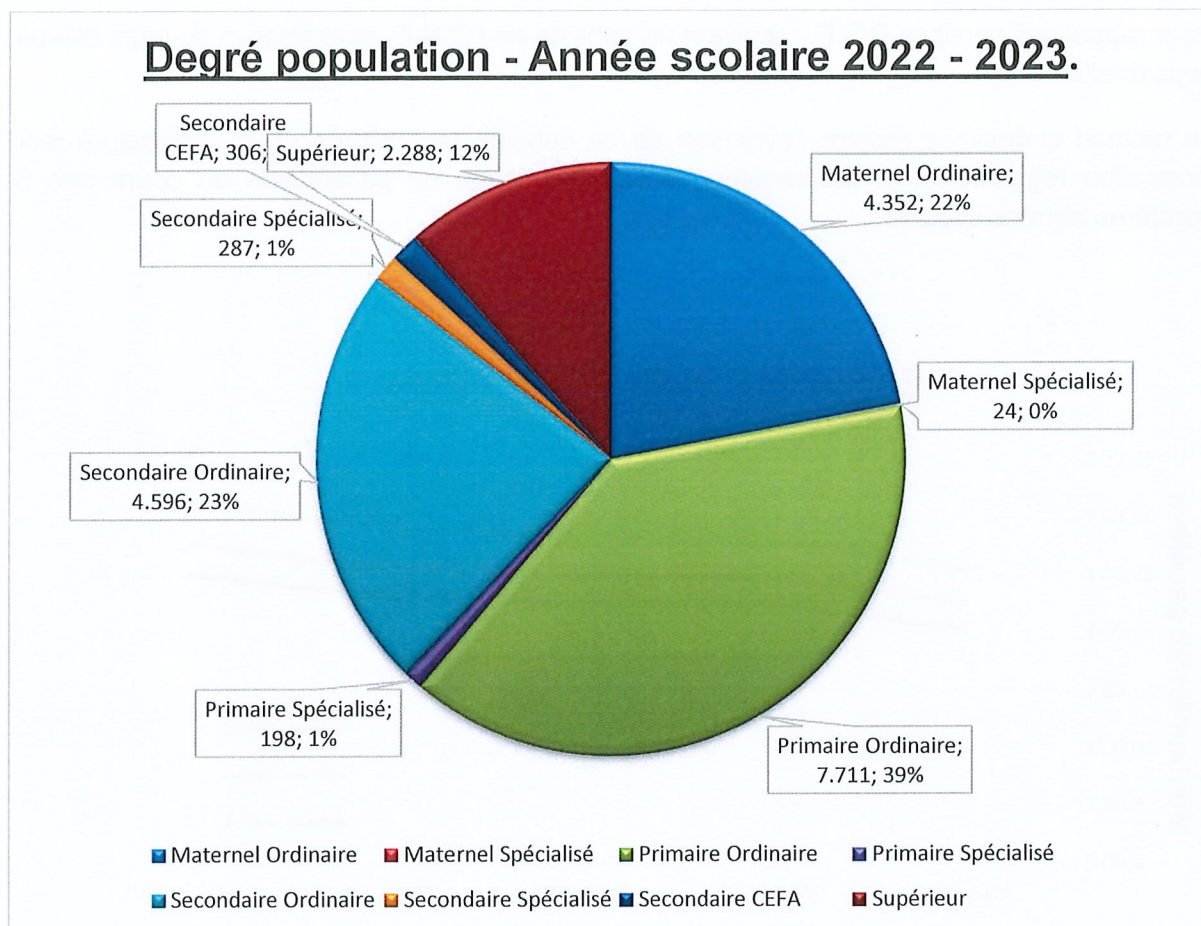
Le graphique ci-dessus montre la répartition « géographique » des communes et pouvoirs organisateurs dont est issue la nouvelle population scolaire sous tutelle.

Ce graphique met bien en évidence l'impact de la fusion sur la répartition des différents partenaires (associés ou non) par rapport à la population globale.

Cette population scolaire est maintenant répartie dans plus de 100 implantations.



4.3. Répartition de la population scolaire par « degré » d'enseignement.



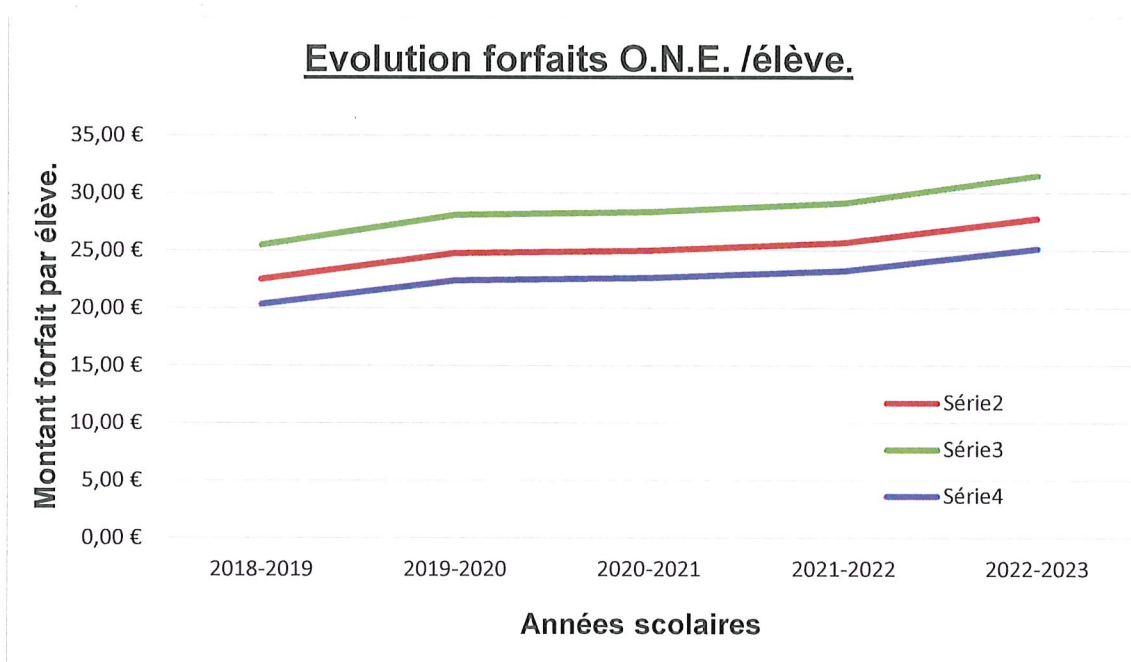
Le graphique ci-dessus montre la répartition de la population scolaire sous tutelle, par degré et par type d'enseignement.

L'intérêt de ces données est double : d'une part, elles influencent le montant accordé par le pouvoir subsidiant (Voir tableau suivant, reprenant les forfaits des subsides O.N.E.) et d'autre part, elles permettent de visualiser les priorités à accorder et d'organiser la planification des missions (Type de vaccination, de bilans de santé,...).

4.4. Forfaits subsides O.N.E.

Pour rappel, les services P.S.E. reçoivent un subside de l'O.N.E. pour chacun de leurs élèves sous tutelle.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de ce subside (en chiffres et en graphique) leur indexation régulière et la progression de l'augmentation de ce subside au cours des 5 dernières années scolaires.



Année scolaire :	Année scolaire :	Année scolaire :	Année scolaire :	Année scolaire :
2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
22,54 €	24,80 €	25,02 €	25,71 €	27,82 €
25,51 €	28,12 €	28,37 €	29,16 €	31,55 €
20,38 €	22,45 €	22,65 €	23,28 €	25,19 €

5. MISSIONS DECRETALES.

Les missions décrétales en 2022 n'ont pas été remplies « normalement » et ce en raison de la prolongation de la pandémie jusqu'en mars et de la reprise des bilans de santé qui n'a été effective qu'à la rentrée scolaire, à savoir en septembre.

Comme précédemment, les priorités ont été établies en fonction des recommandations de la tutelle O.N.E.

Pour l'année 2022, les différentes missions légales qui ont été confiées à notre service ont été remplies, de la manière suivante :

5.1. Bilans de santé individuels.

NIVEAU	Nombre d'élèves à voir	Nombre d'élèves vus
<i>Maternel</i>		
1 ^{ère} année	1.200	538
3 ^{ème} année	1.290	672
<i>Primaire</i>		
2 ^{ème} année	1.303	1
4 ^{ème} année	1.242	12
6 ^{ème} année	1.240	3
<i>Secondaire</i>		
1 ^{ère} année e différenciée (1 D)	72	35
2 ^{ème} année (toutes formes et sections)	553	323
4 ^{ème} année (toutes formes et sections)	805	0
1 ^{ère} année de l'EPSC « soins infirmiers ¹ [1]	54	0
Enseignement secondaire en alternance (CEFA)	305	0
<i>Supérieur</i>		
Spécialisé fondamental	58	40
Spécialisé secondaire	76	21
Total	9.133	1.647

5.2. Programme de vaccination.

Le calendrier des vaccinations est fixé selon les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé. La mise en œuvre de ce programme est organisée par tous les services P.S.E.

Voici le tableau récapitulatif des vaccins administrés, par degré d'études :

NIVEAU	DTPa-IPV	Polio seul	RRO1	RRO2	Hépatite B	Méningocoque C	Papillomavirus	dt pro Adulto	dTpa	Autre
Maternel 2ème année	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3ème année	7	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Primaire 1ère année	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2ème année	143	0	5	414	0	0	0	0	0	0
6ème année	39	0	3	509	0	0	0	0	1	0
Secondaire 1ère différenciée	0	0	0	12	0	0	64	0	6	0
2ème année com.	1	0	0	39	0	0	445	0	24	0
4ème année	0	0	1	42	0	0	9	0	298	0
1è EPSC	0	0	1	1	0	0	0	0	4	0
Ens. sec. CEFA	0	0	0	12	0	0	0	0	35	0
Spécialisé fonda.	9	0	0	52	0	0	0	0	0	0
Spécialisé second.	0	0	0	11	0	0	90	0	27	
Supérieur hors univ.	0	0	0	0	0		2	0	4	
Primo-arrivants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	9	0	0	24	0	0	4	0	33	0
TOTAL	208	0	10	1.117	0	0	614	0	432	0

Vaccinations contre le Papillomavirus (HPV) :

NIVEAU	Nb filles avec vacc. HPV complète avant cette année scol.	Nb garçons avec vacc. HPV complète avant cette année scol.	Nb filles avec vacc. HPV complète en PSE	Nb garçons avec vacc. HPV complète en PSE	Nombre total de filles dans le niveau	Nombre total de garçons dans le niveau
6ème primaire	1	0	0	0	636	606
Secondaire 1ère différenciée (1D)	1	0	16	14	36	38
2ème année com. (toutes formes et sections)	33	30	90	125	253	326
Spécialisé secondaire	79	48	17	27	131	196
Autres	774	204	5	5	8.774	8.727
TOTAL	888	282	128	171	9.830	9.893

- **Au total, 2.381 vaccins ont donc été administrés au cours de l'année scolaire 2021-2022, par l'ensemble des services.**

5.3. INTRADERMOS.

Notre service P.S.E. a quand réalisé **811 intradermos** au cours de l'année 2022, en faveur des différents étudiants stagiaires.

5.4. Visites des établissements scolaires.

Environ 70 visites d'établissement scolaire ont été réalisées au cours de l'année 2022, soit environ 60% des écoles sous tutelle.

5.5. Prophylaxie et dépistage des maladies transmissibles.

Il n'y a pas eu de situation « d'urgence sanitaire » au sens traditionnel du terme, à savoir pour les maladies répertoriées précédemment et sensées déclencher le dispositif.

Le travail spécifique réalisé au niveau de la pandémie COVID fera donc l'objet du chapitre suivant.

5.6. Situations de maltraitance.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 72 situations de maltraitance ont été gérées par le service PSE. C'est une réelle augmentation de cette problématique par rapport aux années précédentes. Voici, brièvement le protocole d'intervention du service PSE face aux situations de maltraitance.

En cas de suspicion de maltraitance, les services analysent la situation de manière plus approfondie. Le médecin PSE est informé et consulté (éventuellement, celui-ci contacte le médecin traitant). Un suivi de proximité est assuré par le service PSE (absentéisme, hygiène, bilan de santé...) qui peut éventuellement se rendre à domicile. De nombreux contacts sont établis avec les services PMS concernés avec qui sont entretenues d'étroites collaborations. Des renseignements sur la famille sont « récoltés » auprès des écoles (enseignants et/ou direction). Le cas échéant, le médecin constate les coups et rédige un rapport circonstancié. En cas de maltraitance avérée, la situation est signalée auprès des institutions compétentes (SAJ, SPJ, SOS enfants ...).

En cas de « négligences », des collaborations sont établies avec des structures telles que les équipes mobiles, les maisons maternelles, les CPAS, Maisons de quartiers, Maison de l'Adolescence, AMO, Plannings familiaux, ...

5.6. Gestion de la pandémie au sein du service P.S.E.

La gestion de la pandémie au sein du service P.S.E. a poursuivi les recommandations adressées au fur et à mesure par sa tutelle sanitaire l'O.N.E. et dans la continuité de ce qui avait été exposé précédemment.

6. PROMOTION DE LA SANTE.

Un seul projet de promotion de la santé a pu être développé en mai 2022. Il s'agissait d'un stand d'eaux aromatisées à destination d'élèves du secondaire. L'activité a connu un vif succès auprès du nombreux public présent.

7. CONCLUSION.

Comme l'an dernier, une belle satisfaction « institutionnelle » clôture l'année 2022, liée à l'atteinte des objectifs globaux, au maintien très raisonnable de l'équilibre financier et au travail accordé aux priorités.

Il faut néanmoins constater que la reprise des activités post-pandémie n'a pas été facile et que le fonctionnement n'a pas pu être repris exactement là où il avait été « abandonné » par la force des choses en mars 2020. L'état d'esprit du personnel a été impacté et il convient de redynamiser l'ensemble du personnel. De nouvelles difficultés sont apparues qui n'existaient pas précédemment (difficultés organisationnelles des bilans de santé avec les écoles, avec les cars, avec les médecins, remise en question de l'intérêt de la vaccination, équilibre mental des élèves, augmentation exponentielle des situations de maltraitance, etc).

Trois grands défis sont à relever pour l'avenir de l'institution :

- ✓ L'obtention de la prolongation de l'agrément ONE pour la poursuite de la mission de la Promotion de la Santé à l'Ecole, en 2024.
- ✓ La maîtrise des coûts budgétaires, dont la gestion de la masse salariale et de la cotisation de responsabilisation via la statutarisation des contractuels.
- ✓ Une position concrète sur la rénovation et la fonctionnalité des locaux de l'institution.

Rappelons à nouveau que le C.I.S.C.H. est une petite intercommunale, dont l'objet social n'est pas lucratif et qui doit néanmoins rester attentive à ses enjeux et rigoureuse dans sa gestion.